



n°10 | juin 2026

La revue des  
**propriétaires privés**

# Parlons Forêts

Bourgogne-  
Franche-Comté

**Risque incendie :**

Protéger la forêt,  
c'est agir avant  
la première étincelle !

# Parlons Forêts<sup>#10</sup>

## Bourgogne-Franche-Comté

### SOMMAIRE

- Actualités ..... p 3
- Enquête Fransylva 71 ..... p 4-5
- Risque incendie ..... p 6-7
- Économie..... p 8-9
- Équilibre Forêt-Gibier ..... p 10-11
- Agenda..... p 12

#### Éditeurs :

CNPF Bourgogne-Franche-Comté  
Fransylva Forestiers Privés de Bourgogne  
Fransylva Franche-Comté

#### Siège :

CNPF Bourgogne-Franche-Comté  
18 bd Eugène Spuller - 21000 DIJON  
Tél. 03 80 53 10 00 - Mel : bfc@cnpf.fr  
bourgognefranchecomte.cnpf.fr

#### Directrice de la publication :

Émilie PHILIPPE

#### Comité de rédaction :

Joseph de BUCY, Hugues de CHASTELLUX,  
Gilles de CORSON, Soraya BENNAR, Bruno BORDE,  
Alexandra GUILLAUME-SAGE, François JANEX,  
Philippe LACROIX, Sabine LEFÈVRE, Marine THOMAS

#### Mise en page : Franck RIGAUD

#### Ont collaboré à ce numéro :

Jérôme ARTHUS-BERTRAND, Vincent BENARD,  
Alexandra BONNE, Nicolas BRETONNEAU,  
Pierre LAMBARÉ, Mathieu LANCELIN,  
Yves Vlieghe

#### Impression :

Paragon PPCI - 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE

ISSN: 3002-0190 Dépôt légal : juin 2026

Tirage : 14 500 exemplaires

Abonnement : gratuit

#### Crédit photo de couverture :

Gregory SAJDAK © CNPF

Avec le soutien financier de :

**RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTÉ**

Vos coordonnées sont issues du fichier foncier DGFIP 2021.  
Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17  
du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, relative à l'informatique,  
aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir  
communication et, le cas échéant, rectification  
ou suppression des informations la concernant,  
en adressant un mail à bfc@cnpf.fr



**Philippe LACROIX**  
Président de Fransylva  
Franche-Comté



**Émilie PHILIPPE**  
Présidente  
du CNPF BFC



**Gilles de CORSON**  
Président de Fransylva Forestiers  
Privés de Bourgogne

© CNPF BFC

## Éditorial

**C**hers lecteurs de *Parlons Forêts*. Cette nouvelle édition de votre journal comporte de nombreuses informations intéressantes. Vous trouverez notamment **une synthèse de l'enquête** réalisée auprès des 800 adhérents de Fransylva Saône-et-Loire concernant leur relation au monde de la forêt et à leur syndicat. **Avec 60 % de réponses**, le taux de participation est excellent : un grand merci à eux !

Les résultats sont particulièrement encourageants, à commencer par leur opinion sur *Parlons Forêts* : **96 % des lecteurs se déclarent satisfaits!** Notez également que 50% des adhérents ont déjà pris en compte le réchauffement climatique dans leurs décisions de sylviculture, et que 25% du reste des répondants comptent le faire. Un grand bravo à eux pour ce véritable sens des responsabilités vis-à-vis de leurs forêts et des générations futures.

La motivation des adhérents à défendre et valoriser leur patrimoine – nourrie par les informations diffusées toute l'année par Fransylva ainsi que par les conseils de terrain du CNPF, des coopératives, des experts et des autres gestionnaires – constitue **le meilleur moteur pour le renouvellement forestier** imposé par le changement climatique.

À l'inverse, les cortèges de réglementations supplémentaires que certains idéologues, appuyés par des médias et des organisations sous influence, rêvent d'imposer sont inappropriés : aboutissant mécaniquement à la décroissance au détriment d'une écologie de terrain, ces contraintes freinent les actions concrètes qu'exige la situation actuelle. Elles engendrent un « ras-le-bol » contre-productif chez les propriétaires et les intervenants forestiers, à l'instar de ce que vivent nos amis agriculteurs.

La Fédération Fransylva a récemment publié un communiqué intitulé *Plan d'urgence pour la forêt française de 2050* qui mérite toute votre attention (<https://www.fransylva.fr/uploads/files/Plan-pour-la-foret-francaise-en-2050-0P0r.pdf>). Ce plan propose des solutions efficaces, par exemple le rétablissement de l'équilibre sylvo- cynégétique ou un moratoire sur les normes encadrant les travaux forestiers, pour que les forêts privées (75% de la forêt métropolitaine) continuent d'assurer leurs missions d'intérêt général.

Depuis les accords de Rio en 1992, Fransylva a toujours promu la gestion durable des forêts, intégrant ses rôles économique, social et environnemental. Cette gestion est concrétisée par les engagements volontaires des propriétaires (PSG, CBPS, RTG) soumis à l'agrément du CNPF. C'est un modèle robuste qui a largement fait ses preuves. Il est donc inutile de le remplacer ; il constitue au contraire une excellente base pour adapter nos forêts au changement climatique, à condition, bien sûr, que **les propriétaires soient réellement écoutés**.

Bonne lecture à tous ■ G.de C.

*Parlons Forêts en Bourgogne-Franche-Comté* est un journal quadrimestriel gratuit réalisé par le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF BFC) et Fransylva à l'attention des propriétaires forestiers privés. Il fait le point sur les actualités forestières locales et nationales et apporte à ses lecteurs des informations techniques, réglementaires, économiques, environnementales, etc.

Les 2 premiers numéros de l'année sont adressés respectivement aux propriétaires de plus de 4 et 10 ha. Le dernier est quant à lui envoyé en format numérique. Pour celles et ceux qui souhaitent recevoir les trois éditions de notre journal par mail, merci de communiquer votre adresse à bfc@cnpf.fr. Le journal reste toutefois téléchargeable sur notre site Internet : bourgognefranchecomte.cnpf.fr

## Hommage à Gilles Guespereau

Président du CRPF Bourgogne de 1996 à 2004  
et particulièrement attaché au développement de la petite propriété privée

**Gilles Guespereau**, forestier lcaunais, attaché à la Bourgogne avec passion, son métier d'ingénieur chimiste l'a parfois éloigné de son terroir, pour piloter des laboratoires du groupe l'Oréal. Mais ses bois étaient suivis sans relâche. Fier de la tradition transmise par sa famille pour la gestion de la forêt, il s'est investi avec enthousiasme à la gestion de ses bois, en partageant avec ses enfants les valeurs si belles et si fragiles de notre forêt et de notre faune.

En ingénieur entreprenant et expérimenté, avec un sens très respectueux de ceux qui sont à la tâche, il met très vite à la disposition de tous son expérience de dirigeant et de forestier.

Le syndicat des propriétaires forestiers privés de l'Yonne et le CETEF lui ont confié en 1974, en tant que plus jeune d'entre eux, la création de la première union de propriétaires forestiers privés, le GEDEFY, qui prit rapidement la forme de coopérative. Gilles Guespereau en sera le président jusqu'en 2004.

Gilles Guespereau sera un participant majeur à la construction de la coopérative Unisylva, dont il sera le président de la section Bourgogne et vice-président jusqu'en 2016.

Parallèlement, pendant plus de 20 ans, il sera administrateur du syndicat des propriétaires forestiers privés de l'Yonne, Fransylva, plus de 17 ans présent au Bureau du CRPF (de 1993 à 2010) et 8 ans son président (de 1996 à 2004). Il sera aussi très impliqué dans de nombreux organismes de la filière, le FOGEFOR, ou encore la SAFER.

Un si bel engagement est un exemple ; sa sagesse, sa patience, sa précision et son sens de l'observation sont sans nul doute des qualités rares d'un homme complet au service des autres et de sa famille. Merci à elle de l'avoir partagé.

Gilles, vous qui aimiez tant passer des heures dans votre forêt, à observer et veiller chaque parcelle et chaque arbre : continuez de profiter de nos houpriers dressés vers le ciel et ne nous oubliez pas. ■

Jérôme Arthus-Bertrand Conseiller de Centre du CNPF BFC (89)



© Unisylva

## Hommage à Lucienne Haese

**Lucienne Haese s'est éteinte dans la nuit du 9 au 10 mars dernier.** Une pluie d'hommages venus de toute la France a inondé les réseaux sociaux, la presse nationale et locale.

Militante écologiste sur le massif du Morvan, sa notoriété n'était plus à démontrer mais il est toujours frappant de constater à quel point ses convictions étaient si constantes et respectées par tous. Lucienne Haese était une femme de caractère, nous avons tous à l'esprit ses prises de paroles franches et directes.

Cette photo retrouvée dans nos archives, des Universités d'été de 2007, la montrant debout devant un parterre de forestiers (très masculin), en témoigne parfaitement. Mais la bataille pouvait également être rude au sein de ses troupes, notamment quand s'est posée la question d'acquiescer des parcelles peuplées de résineux. En effet, le combat de Lucienne Haese, parfois vite résumé à l'opposition à la coupe de bois, était bien plus subtil que cela. Elle défendait la gestion des forêts, la sylviculture à couvert continu, le mélange et, bien évidemment, le maintien des feuillus dans le Morvan. La coupe de bois et son usage au sens le plus noble n'étaient donc pas des « gros mots ». Propriétaire aux alentours de Lucenay-l'Évêque (71) ainsi qu'au travers du Groupement forestier pour la Sauvegarde des feuillus dans le Morvan, elle était multiple détentrice de PSG, qui l'eût cru !

Gageons que le dialogue, qui était parfois musclé, puisse se poursuivre avec ses successeurs dans le respect mutuel, l'écoute et l'ouverture. ■

Soraya Bennar CNPF BFC



© CNPF BFC

## Un nouveau CBPS en BFC !

Le nouveau Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) de BFC est entré en application. Depuis avril, toute adhésion à ce code est instruite selon ce nouveau document.



Le CBPS est un des documents de gestion durable en forêt privée. Il contient des recommandations essentielles pour permettre au propriétaire de réaliser des opérations sylvicoles conformes au SRGS.

Destiné aux propriétaires de parcelles boisées ne relevant pas obligatoirement d'un PSG, ces derniers s'engagent à le respecter, pour une durée de 10 ans, afin de bénéficier d'une présomption de garantie de gestion durable, d'accéder à différents dispositifs d'aides et aux mesures fiscales adaptées à la forêt.

Il est consultable sur le site du CNPF BFC : [bourgognefranchecomte.cnpf.fr](http://bourgognefranchecomte.cnpf.fr)

## Actualisation du Guide de l'usage des chemins ruraux

Nous vous l'annonçons dans notre édition d'octobre 2025. À la demande de plusieurs maires, la sous-préfecture de Château-Chinon, le CNPF, l'ONF, le PNRM, la DDT, le syndicat et ProETF ont travaillé à l'actualisation du Guide du débardage, qui désormais s'appelle *Guide de l'usage des chemins ruraux et des voies communales dans le cadre de la mobilisation de bois*.



Ce guide est destiné à toutes les personnes impliquées dans une coupe de bois, que ce soit le propriétaire, l'acheteur ou la commune. Il a vocation à identifier le rôle de chacun pour un usage de la voirie communale respectueux et satisfaisant. Vous y trouverez un glossaire, les actions possibles pour le maire, les actions possibles pour les acteurs de métiers et des recommandations.

Il est dans l'intérêt de tous, propriétaires, forestiers et communes, que les chantiers d'exploitation se déroulent sans encombre. Nous espérons que ce guide incitera chacun d'entre nous à apporter sa contribution pour y parvenir.

Il est consultable sur le site du CNPF BFC : [bourgognefranchecomte.cnpf.fr](http://bourgognefranchecomte.cnpf.fr)

# Résultats d'une enquête qui vous ressemble...

Souhaitant mieux connaître ses adhérents et leurs attentes, le Syndicat des forestiers privés de Saône-et-Loire, Fransylva 71, a élaboré un questionnaire traitant du profil de l'adhérent, des motivations générales de son adhésion, de ses préférences en matière d'information et, aussi, de son niveau de satisfaction. Cette enquête a conduit à des résultats intéressants.

## L'âge / l'origine de propriété

Selon les réponses obtenues, 80 % des propriétaires sont des personnes physiques, les 20 % restants étant des personnes morales telles que Groupements, SCI, Indivision, sociétés...

Les réponses proviennent en majorité de propriétaires âgés de plus de 65 ans (63 % des réponses). Ces adhérents disposent de plus de temps pour répondre à un questionnaire et seulement 4 % des réponses concernent des propriétaires de moins de 40 ans. Néanmoins, on peut penser que l'origine de propriété conditionne l'âge auquel nos adhérents deviennent propriétaires. En effet, 68 % des réponses indiquent qu'ils sont devenus forestiers par héritage et donation. Il est vrai, néanmoins, que certains ont acquis des bois en plus de l'héritage. Les propriétaires qui ont réalisé une acquisition (directement ou en plus de l'héritage) représentent 48 % des réponses.

## Les surfaces

On constate que nos adhérents détiennent, en moyenne, des surfaces nettement plus grandes que la moyenne des propriétaires en général. Il est logique que les motivations de gestion des bois soient d'autant plus sérieuses que le patrimoine forestier est important. **68 % des réponses concernent des surfaces supérieures à 4 ha.**

## La conduite de la gestion forestière

Les forestiers qui ont répondu considèrent qu'ils gèrent activement leur bois dans 82 % des cas, avec un Document de Gestion Durable pour 62 % d'entre eux, essentiellement un Plan Simple de Gestion (88 %).

L'exploitation de leurs bois les a conduits à effectuer des coupes : au moins une dans les 10 dernières années (à 86 %) et pour 31 % d'entre eux, au moins 5 fois. Ils souhaitent à 85 % continuer à recevoir des informations sur les volumes et les prix de vente des différentes essences.

## Cadre de l'enquête

En mai 2025, le Syndicat des forestiers privés de Saône-et-Loire - Fransylva 71 - a lancé un questionnaire auprès de ses adhérents. Grâce à un logiciel géré par Fibois, il a été possible de construire une consultation par mail et de traiter informatiquement les réponses.

Le questionnaire comprenait 60 questions environ, certaines questions étant posées sous condition de réponses aux interrogations précédentes. Les réponses ont pris la forme d'un QCM.

Une question ouverte sur les « suggestions » d'améliorations concluait le questionnaire.

À cette date-là, le syndicat comptait 960 adhérents et disposait de l'adresse mail de 844 d'entre eux. Le nombre total de réponses (après traitement des doublons et réponses inexploitables) s'est élevé à 512 soit 60 % des envois, ce qui est exceptionnellement élevé selon les spécialistes.

Les adhérents sans adresse mail n'ont pas été contactés. Les réponses obtenues ne sont pas venues d'un « échantillon représentatif » comme dans un sondage mais de tous les adhérents qui ont bien voulu répondre. Il s'agit d'une enquête avec ses limites.

Près de 34 % des répondants ont une forêt certifiée. La certification PEFC est considérée comme importante pour la valorisation des forêts à 56 %. FSC est très peu présente. Il est important de noter que **50 % des forestiers ayant répondu ont modifié leurs pratiques sylvicoles face au changement climatique.** Pour l'autre moitié, ils manifestent l'intention d'évoluer. Cette évolution des pratiques concerne (dans l'ordre) **les essences plantées, la gestion des coupes et éclaircies, la diversification des essences et la régénération naturelle.**

À noter que 28 % des répondants ont constitué un dossier de demande d'aide (avec l'assistance d'un professionnel) et qu'à 80 %, ils ont reçu le versement correspondant (2 % de refus et 18 % en attente).

S'agissant des dégâts de gibier, les répondants ne se montrent guère actifs et sont peu nombreux (16 %) à les déclarer sur la plateforme nationale.

## Les motivations d'adhésion

Sont considérés comme très intéressants ou intéressants pour pratiquement la totalité des réponses :

- la défense des intérêts des adhérents auprès des pouvoirs publics, des élus, des organisations et des représentants de la filière bois et la défense du droit de propriété face aux actions d'associations environnementales radicales,
- l'information juridique et fiscale, les aides, la certification,
- l'assistance dans la gestion des bois, la sylviculture, la vente et la valorisation du bois,
- et, bien sûr, l'assurance RC Groupe (80 % des réponses).

On constate un intérêt fort (plus de 90 % des réponses) pour **la rencontre avec d'autres propriétaires forestiers, la visite commentée en forêt et la visite d'entreprises de la filière bois.**

## Information et communication

L'attente d'informations en matière de sylviculture est très marquée de la part des adhérents. En effet, comme on l'a vu ci-avant, ils ont déjà commencé (50 % des réponses) à modifier profondément leurs pratiques sylvicoles (ou prévoient de le faire, 25 % des réponses) en réaction au **premier et plus grave défi auquel ils sont confrontés, à savoir le changement climatique (80 % des réponses)**. Apporter des informations en matière d'essences d'avenir (93 % des réponses), de techniques de plantation (63 %) est une demande pressante, pour laquelle le syndicat fait la promotion des actions et recherches coordonnées par le CNPF. On note que 88 % des répondants se disent suffisamment informés des réunions d'information du CNPF (alors que la connaissance du FOGFOR est plus limitée). Grâce aux travaux de Fransylva, la Fédération nationale, et avec l'appui du syndicat régional et du CNPF, notre syndicat peut fournir des informations juridiques et réglementaires ainsi que les dispositions concernant les aides. Plus de 80 % des répondants se disent satisfaits des contenus développés par ces organismes. Les canaux de distribution de ces informations sont considérés comme satisfaisants pour les circulaires par mail (75 %), le magazine *Parlons Forêts* (97 % de lecteurs satisfaits) et la revue *Forêts de France* (96 % de lecteurs satisfaits). On pourrait regretter que le site de Fransylva et celui du CNPF BFC ne soient consultés que par 43 % des répondants pour le premier et 31 % pour le second, alors qu'ils contiennent une mine d'informations à jour. Le papier, pour nos adhérents, restent préféré à Internet, pour le moment.

Nous devons également à la vérité de dire qu'à la question « Êtes-vous satisfait des informations reçues de votre syndicat (fréquence, qualité, pertinence) ? », le « oui » l'emporte avec 98 % des suffrages !

## En conclusion

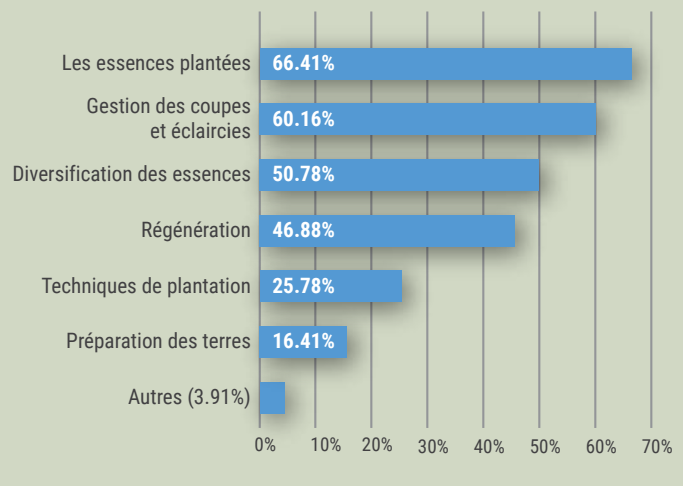
On retient que nos adhérents sont très motivés pour se documenter sur tous les aspects de la gestion de leur forêt car ils sont décidés à agir face à l'inquiétude suscitée par le changement climatique. Organiser des rencontres entre

## Selon les adhérents...

### Classement de grands défis auxquels les forestiers auront à faire face à l'avenir



### Évolution de leurs pratiques sylvicoles face au changement climatique



forestiers et encourager l'inscription à des programmes de formation est à l'ordre du jour.

Il s'agit donc pour notre syndicat de poursuivre et améliorer, autant que possible, l'information sur la sylviculture ainsi que sur les contraintes et opportunités juridiques et réglementaires. Le pourcentage élevé de satisfaction des adhérents qui ont répondu à l'enquête, est considéré par le syndicat comme un encouragement à fortifier ses actions. ■

**Yves Vlieghe** Syndicat des forestiers privés de Saône-et-Loire - Fransylva 71



## Incendies et feux de forêts Cela n'arrive pas qu'aux autres !

Anthony Cubaynes © CNPF

Avec le changement climatique, les feux de forêt deviennent un risque majeur. De plus en plus de régions sont concernées. Par le passé, le pourtour méditerranéen et le massif aquitain étaient les plus à risque. Désormais, de nouvelles zones sont aussi concernées, notamment la région Bourgogne-Franche-Comté. La période à risque s'étend maintenant dès les premiers jours du printemps et se prolonge en automne. La sécheresse aggrave également les risques. Le déficit en eau accroît la sensibilité de la végétation et le risque de départ de feu : la moindre étincelle devient dangereuse.

### Des départs de feux précoces dans la région

Fin avril, après 15 jours de régime sans pluie, et un vent de Nord à Est plus ou moins sensible, les départs de feux se sont multipliés. Ils ont concerné la forêt, fait jusqu'ici exceptionnel en Bourgogne-Franche-Comté à cette période de l'année.

Bien qu'encore loin des conditions estivales, un taux d'humidité entre 30 et 40 % l'après-midi, une température de plus de 20° et des rafales à 20 km/h ont suffi à rendre plus inflammable la végétation sèche.

Près de 2,5 hectares de plantation ont brûlé samedi 25 avril au nord du massif du Morvan, pour un préjudice direct être estimé à 13 000€ (d'après le barème en vigueur des aides de l'Etat au reboisement).

Un autre feu s'était également déclaré la veille sur la partie de Saône-et-Loire du massif, également en forêt privée.

Un troisième incendie s'est déclaré le samedi 2 mai au Creusot, en forêt communale. 2,75 hectares incendiés, qui ont impliqué l'évacuation préventive du Parc des Combes au Creusot, et mobilisé 90 sapeurs pompiers.

### 9 feux sur 10 sont d'origine humaine !

Cela ne sera jamais assez répété. Aussi, soyez particulièrement vigilant pendant la saison estivale. Suivez les bulletins météo quotidiens des forêts, et l'activation des prescriptions des arrêtés préfectoraux, relayées sur le site du CNPF BFC. Vous y retrouverez le détail des arrêtés préfectoraux encadrant usages du feu et périodes d'activités à risque, ainsi que les messages de prévention relatifs aux incendies. **Car prévenir les incendies de forêt est de la responsabilité de tou-te-s.** ■

Vincent Benard *Référent DFCL du CNPF BFC*

### Restez informés de l'actualité « feux de forêts » dans la région

- **CNPF BFC - Arrêtés préfectoraux, périodes d'activités à risque, mesures de prévention, actualités régionales...** : [bourgognefranchecomte.cnpf.fr/incendies-et-feux-de-forets](http://bourgognefranchecomte.cnpf.fr/incendies-et-feux-de-forets)
- **Météo France - météo des forêts, niveaux du danger de feux, prévisions météo, état de sécheresse de la végétation...** : <https://meteofrance.com/meteo-des-forets>



© SDIS 21



© SDIS 21

# Aléas climatiques, sinistres : s'assurer pour préserver le patrimoine forestier



Sylvain Gaudin © CNPF

Dans un contexte d'augmentation du risque sur l'ensemble du territoire, de plus en plus de propriétaires choisissent d'assurer leurs forêts face aux incendies, tempêtes, dégâts de neige ou de grêle.

Les phénomènes à risques pour les forêts françaises se multiplient et s'intensifient dans le contexte du dérèglement climatique. Les feux de forêt, gagnent du terrain, touchant désormais l'ensemble du territoire français. Or, quand une tempête, la grêle, le gel ou l'incendie détruisent les plantations, les propriétaires perdent tout, émotionnellement et financièrement. **Trois compagnies sont susceptibles d'assurer ce type de risques :**

■ **Sylvassur**, assurance forestière créée par le biais de la fédération des syndicats **Fransylva**, qui propose deux formules d'assurance et qui, en quelques minutes, vous fournit une estimation adaptée à votre profil et à vos besoins.

- **Sylvassur Sérénité** couvre sous une forme simplifiée et à coût modéré les sinistres provenant des incendies, des tempêtes et de la neige. Le propriétaire choisit parmi quatre niveaux de garantie et est indemnisé à hauteur de 1 000, 3 000, 5 000 ou 7 000 € par hectare.
- **Sylvassur Patrimonial** permet d'assurer les parcelles « à la carte », en fonction du risque et de la valeur du bois sur pied.

■ **Misso de Groupama** qui couvre les risques incendie, tempête, neige et les catastrophes naturelles.

■ **XLB Assurances (Crédit Agricole)** qui garantit un forfait par hectare pour le nettoyage et la plantation, et qui propose également une garantie perte financière de récolte ou de dépréciation des bois.

Souscrire à une assurance « dommages » en forêt permet de bénéficier d'un crédit d'impôt (DEFI Assurances). Ce dispositif

a récemment été reconduit jusqu'au 31 décembre 2027 et élargi, à la demande de Fransylva, au risque incendie seul.

En complément d'une assurance Tempête/Incendie souscrite auprès de ces compagnies, le propriétaire peut ouvrir un **Compte d'Investissement Forestier et d'Assurance (CIFA)** pour y placer une partie des recettes de ses coupes de bois en franchise d'impôt, afin de s'auto-assurer pour les franchises ou les risques non couverts. Ce compte, sous forme de D.A.T. (dépôt à terme), permet au sylviculteur d'obtenir une rémunération brute de son épargne chaque année. De plus, les sommes déposées sur ce compte bénéficient du même statut fiscal que les bois sur pied, c'est-à-dire d'une exonération des  $\frac{3}{4}$  pour les mutations à titre gratuit (succession et donation). Ensuite, le propriétaire s'engage à utiliser les sommes déposées sur ce compte pour des travaux de reconstitution des forêts suite à un sinistre, pour des travaux de prévention ou pour l'ensemble de ses travaux forestiers. ■

Philippe Lacroix *Président de Fransylva Franche-Comté*



# Marché du bois : cours actuels et évolution de ces 5 dernières années

Les Experts Forestiers de Bourgogne-Franche-Comté ont, depuis 2020, informatisé leurs ventes groupées. Le traitement homogénéisé des résultats permet de suivre précisément l'évolution des cours, dans le climat actuel où la demande peut changer rapidement.

## Les ventes groupées Experts Forestiers BFC

En 2025, 36 experts forestiers ont rassemblé, au travers des 16 ventes groupées régionales, 924 lots de propriétaires. 136 acheteurs différents se sont réparti 331 000 m<sup>3</sup> de bois d'œuvre de 28 essences (35% feuillues et 65% résineuses).

## Le chêne

Le **chêne**, avec 81 000 m<sup>3</sup>, représente 71% du volume feuillu vendu. Les premiers résultats 2026 confirment les tendances présentées dans le bulletin de février: une baisse de la demande pour les bois de tonnellerie et de parquets, avec un maintien des sciages, les plots de volume unitaire élevé restant plébiscités. Malgré des invendus, les cours semblent se maintenir au niveau de 2025, où la moyenne des ventes était de 180 €/m<sup>3</sup> pour des bois de 1,55m<sup>3</sup>/arbre toutes qualités confondues.

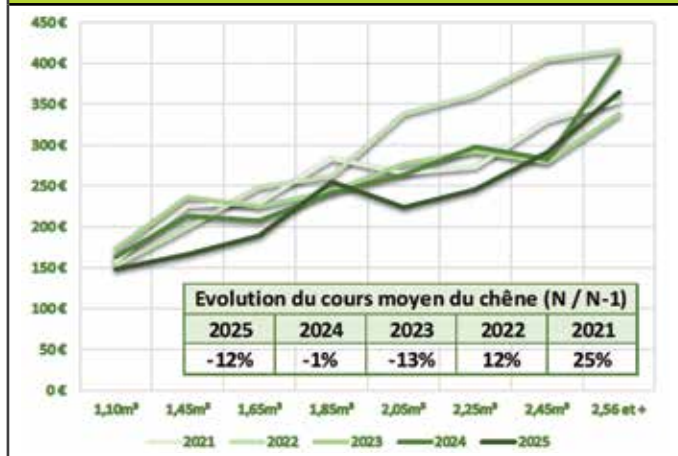
est toujours soutenu par l'export, avec des prix moyens de 135 €/m<sup>3</sup>, avec une ressource en bois de qualité qui diminue. Le marché des **peupliers**, enfin, est dynamique, avec des offres comprises entre 50 et 90 €/m<sup>3</sup> selon les qualités. ■

Mathieu Lancelin (Vice-Président Experts Forestiers BFC)

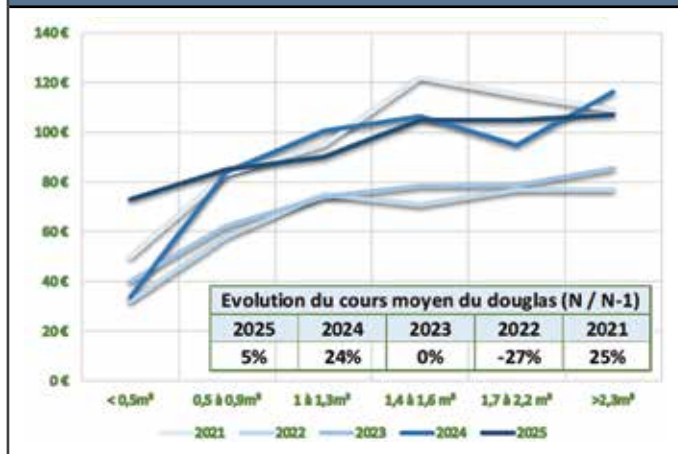
## Du nouveau dans la page éco !

Le comité de rédaction de Parlons forêts a décidé d'ouvrir ses colonnes à des gestionnaires de la région pour leur permettre de partager directement les résultats de leurs ventes. Nous commençons ici avec les experts forestiers.

### Évolution du prix moyen du chêne par classe de volume unitaire



### Évolution du prix moyen du douglas par classe de volume unitaire



NDLR : tous les prix évoqués dans cet article s'entendent sur pied et sur écorce.

Prix moyen chêne - ventes groupées EF BFC 2025			
Sur 36 000 m <sup>3</sup> de lots purs de chêne. Prix sur écorce en équivalent sur pied			
Volume	Moyenne	Mini	Maxi
< 1 m <sup>3</sup>	73 €/m <sup>3</sup>	32 €/m <sup>3</sup>	110 €/m <sup>3</sup>
1 à 1.5 m <sup>3</sup>	138 €/m <sup>3</sup>	67 €/m <sup>3</sup>	235 €/m <sup>3</sup>
1.5 à 2 m <sup>3</sup>	169 €/m <sup>3</sup>	71 €/m <sup>3</sup>	316 €/m <sup>3</sup>
2 à 2.5 m <sup>3</sup>	215 €/m <sup>3</sup>	127 €/m <sup>3</sup>	358 €/m <sup>3</sup>
2.5 à 3 m <sup>3</sup>	262 €/m <sup>3</sup>	167 €/m <sup>3</sup>	399 €/m <sup>3</sup>
> 3 m <sup>3</sup>	350 €/m <sup>3</sup>	239 €/m <sup>3</sup>	477 €/m <sup>3</sup>

## Le douglas

Les 131 000 m<sup>3</sup> de **douglas** vendus (hors secs) représentent 61% du volume résineux. La demande est toujours soutenue en ce début 2026. Les premières ventes ont surtout concerné des petits bois, mais il semble que les cours soient tout aussi favorables qu'en 2025, où la moyenne des ventes était de 102 €/m<sup>3</sup> pour des bois de 1,47 m<sup>3</sup>/arbre.

Prix moyen douglas - ventes groupées EF BFC 2025			
Sur 57 000 m <sup>3</sup> de lots purs de douglas - m <sup>3</sup> sur écorce			
Volume	Moyenne	Mini	Maxi
< 0.5 m <sup>3</sup>	48 €/m <sup>3</sup>	40 €/m <sup>3</sup>	56 €/m <sup>3</sup>
0.5 à 1 m <sup>3</sup>	81 €/m <sup>3</sup>	62 €/m <sup>3</sup>	94 €/m <sup>3</sup>
1 à 1.5 m <sup>3</sup>	91 €/m <sup>3</sup>	61 €/m <sup>3</sup>	116 €/m <sup>3</sup>
1.5 à 2 m <sup>3</sup>	103 €/m <sup>3</sup>	90 €/m <sup>3</sup>	117 €/m <sup>3</sup>
2 à 2.5 m <sup>3</sup>	109 €/m <sup>3</sup>	94 €/m <sup>3</sup>	125 €/m <sup>3</sup>
> 2.5 m <sup>3</sup>	109 €/m <sup>3</sup>	96 €/m <sup>3</sup>	126 €/m <sup>3</sup>

## Autres essences

Les **sapins** et **épicéas** (verts) se maintiennent à des niveaux très satisfaisants, respectivement de 55 €/m<sup>3</sup> et 70 €/m<sup>3</sup>. La demande en **hêtre** reste limitée mais présente, pour des prix moyens d'environ 45 €/m<sup>3</sup>. Le marché du **frêne**

## Filière forêt-bois de BFC : quelles trajectoires pour les massifs forestiers d'ici 2040 ?

La Bourgogne-Franche-Comté, avec 1,7 million d'hectares de forêt, est une région clé pour la filière bois en France (15% des prélèvements nationaux, 20 000 emplois). Cependant, celle-ci fait face à des défis majeurs : crises sanitaires (scolytes de l'épicéa, chalarose du frêne), changement climatique (sécheresses, dépérissement des essences comme l'épicéa), manque de main-d'œuvre, et attentes sociétales (biodiversité, paysages).

Pour y voir plus clair sur ces défis, la DRAAF BFC, la Région BFC et FIBOIS ont commandé une étude prospective qui explore les futurs possibles pour la filière d'ici 2040. Cette étude s'est déroulée sur trois territoires forestiers emblématiques de la région : le Morvan, le Jura et le Val-de-Saône, où des ateliers associant l'ensemble des parties prenantes ont été organisés de mai à septembre 2025. Ils ont permis de construire plusieurs « trajectoires » d'évolution possible qui sont autant d'orientations stratégiques possibles, afin d'aider à la réflexion.

Il ressort des ateliers que la filière régionale est engagée dans une trajectoire tendancielle de déclin économique lent. Ce déclin pourrait être accéléré, par exemple par de nouvelles crises

sanitaires. Néanmoins plusieurs « trajectoires » explorent des voies de développement alternatives pour la filière régionale, et soulignent l'urgence **d'anticiper** pour construire un avenir **équilibré**, alliant économie, écologie et résilience.

- **Renouvellement productif** : qui mise sur une spécialisation (ex. : douglas, chêne) avec modernisation industrielle ;
- **Rupture multifonctionnelle** : diversification des essences et des usages (circuits courts, innovation), pour plus de résilience, malgré des coûts élevés ;
- **Protection des forêts** : priorité à l'écologie (biodiversité, services écosystémiques), avec compensation économique via tourisme ou crédits carbone.

Une projection spatialisée de l'offre de bois et de la demande a aussi été réalisée jusqu'en 2040. Il revient désormais à chacun de s'approprier cette étude, et d'en tirer des pistes pour l'avenir. Pour plus de détails, le rapport de l'étude et sa synthèse sont disponibles sur le site de la DRAAF : [draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/la-filiere-foret-bois-de-bourgogne-franche-comte-queles-trajectoires-pour-les-a3710.html](https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/la-filiere-foret-bois-de-bourgogne-franche-comte-queles-trajectoires-pour-les-a3710.html) ■

Pierre Lambaré (DRAAF BFC)

## Facturation électronique : ce qu'il faut savoir...

La généralisation de la facturation électronique a été votée en 2021 pour renforcer la compétitivité des entreprises, faciliter à terme les déclarations de TVA, améliorer la lutte en matière de fraude à la TVA, améliorer la connaissance en temps réel de l'activité des entreprises et le pilotage des politiques publiques. Schématiquement, la mise en œuvre est prévue ainsi :

	Grandes entreprises	Entreprises de taille intermédiaire	TPE/PME	Micro-entreprises
<b>Réception</b> de factures électroniques	1 <sup>er</sup> septembre 2026			
<b>Emission</b> de factures électroniques	1 <sup>er</sup> septembre 2026		1 <sup>er</sup> septembre 2027	

### En quoi cela consiste exactement ?

Une facture électronique n'est pas un simple document scanné ni un pdf. Il existe 3 formats de fichiers possibles : Factur X, UBL ou CII. Pour émettre une facture électronique, il faut disposer d'un logiciel de facturation adapté, et pour recevoir des factures électroniques, il faut avoir désigné une plateforme de dématérialisation agréée.

### Les propriétaires forestiers (GF, GFR, SCI...) sont-ils concernés ?



Pour en savoir plus sur le sujet, Fransylva a élaboré 3 fiches pratiques pour vous aider (choix d'une plateforme agréée, calendrier...). A retrouver dans votre espace adhérent sur [www.fransylva.fr](http://www.fransylva.fr) ■

Sabine Lefèvre (CIA 25-90) Alexandra Bonne (Fransylva)

## Une nouveauté importante sur les plus-values immobilières !



La période de déclaration des revenus est désormais terminée mais il nous a paru important de vous partager cette information.

Il existe une obligation de déclaration des plus-values immobilières (bois et forêts sont concernés). Le notaire se charge de calculer la plus-value nette imposable, de déterminer l'impôt dû, de le prélever et de le reverser à l'administration fiscale. Il convient toutefois de ne pas oublier de déclarer la plus-value nette dans la déclaration de revenus (cases 3VZ et 3VW du formulaire 2042 C).

Quelques cas d'exonération existent sous conditions (se rapprocher des services fiscaux) ou lorsque le bien est détenu depuis plus de 30 ans.

Cela n'augmente pas l'impôt sur le revenu car le montant a déjà été prélevé. Pour autant, ce n'est pas sans conséquence : en effet, le montant déclaré est pris en compte dans le revenu fiscal de référence du foyer, celui-ci étant déterminant pour l'attribution de prestations sociales, crédits d'impôt, etc. Pour en savoir plus : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F10864>



Sylvain Gaudin © CNPF




Les données de tableaux de chasse au niveau national montrent une forte augmentation des prélèvements d'ongulés sauvages depuis 40 ans (x8 pour le chevreuil, x7 pour le cerf et x12 pour le sanglier - *source OFB*), évoquant une tendance à l'augmentation sur le long terme et à l'expansion géographique de ces populations.

Les cerfs, chevreuils, sangliers et chamois exercent une pression sur les jeunes peuplements forestiers (plantation, régénération naturelle) qui peut localement s'avérer problématique et

compromettre le renouvellement des peuplements déjà fragilisés par le changement climatique.

**Le signalement des dégâts est la première étape vers la restauration de l'équilibre forêt-gibier et la réussite des renouvellements forestiers. Récolter des données mutualisées, fiables et précises est nécessaire pour identifier les zones en déséquilibre et les actions correctrices à mettre en place.**

## Quels sont les dégâts causés par le grand gibier en forêt ?

	Nature de dégâts	Description	Conséquences pour les arbres
	1 Abroustissement de semis ou plants	Consommation de jeunes pousses, bourgeons, feuilles. Dégâts ponctuels ou répétés.	Perte de croissance et de dominance apicale des semis ou plants. Insuffisance du nombre de tiges. Disparition des essences les plus appétentes.
	2 Frottis	Marquage territorial par les mâles. Frayure (chute des velours).	Mortalité des plants.
	3 Écorçage des jeunes arbres	Consommation de l'écorce des arbres	Mauvaise cicatrisation impliquant la pourriture du bois.
	4 Boutis et vermillis (recherche de vers) Consommation des graines	Arrachage des plants. Déchaussement racinaire.  Les fruits forestiers (glands, fânes, châtaignes...) sont les aliments principaux des sangliers.	Absence de plants sur une partie de la parcelle. Dépérissement des arbres.  Régénération naturelle compromise.



© CNPF

## Comment quantifier ces dégâts ?

La présence d'animaux sauvages en forêt a nécessairement un impact sur les arbres et les renouvellements. Pour savoir si celui-ci est supportable ou non, il faut quantifier les dégâts imputables aux animaux en remplissant une fiche d'inventaire des dégâts (tiges non viables du fait du gibier, autre cause). Il existe plusieurs fiches selon le type de renouvellement. La méthode proposée est simple : 2 heures suffisent pour inventorier 5 hectares, qu'il s'agisse de régénération, semis ou plantation.

L'avenir du peuplement est estimé selon trois niveaux :

- **en dessous de 15 %** de dégâts, tout va bien, ce sont des taux de pression sur les arbres acceptables,
- **entre 15 et 25 %**, l'aggravation est probable, il faut organiser la réaction,
- **au-delà de 25 %**, l'investissement est en péril et il faut agir rapidement.

Le site <https://equilibre-foret-gibier.fr> permet de visionner des films démonstratifs et télécharger les fiches d'inventaire.

## Comment signaler des dégâts sur la plateforme ?

La plateforme nationale Forêt-Gibier est un outil en ligne, piloté par les représentants des propriétaires forestiers (Fransylva - Fédération nationale des syndicats de forestiers privés, Fédération nationale des Communes forestières), les gestionnaires (Office National des Forêts, Experts Forestiers de France, Union de la Coopération Forestière Française) et les conseillers (CNPF). Elle permet de cartographier tous les dégâts recensés au niveau national :

<https://plateforme-nationale-foret-gibier.cartogip.fr>



### Le propriétaire ne souhaite pas faire la démarche lui-même

Le propriétaire laisse alors son gestionnaire remplir l'intégralité du formulaire (signalement + estimation). Ce dernier préalablement désigné par le propriétaire constitue le référent sur le dossier.

Le propriétaire n'a pas besoin d'ouvrir un compte, c'est son gestionnaire qui réalise toute la démarche.



### Le propriétaire souhaite faire la démarche lui-même

#### Option 1

**Remplir la fiche de signalement sur papier ou bien en PDF sur l'ordinateur.** Elle est téléchargeable sur la plateforme : [https://plateforme-nationale-foret-gibier.cartogip.fr/documents/Signal\\_degat\\_gibier\\_2021\\_06\\_28.pdf](https://plateforme-nationale-foret-gibier.cartogip.fr/documents/Signal_degat_gibier_2021_06_28.pdf).

#### Option 2

**Faire le signalement directement sur la plateforme.**

1. Ouvrir un compte et choisir son organisme référent en ligne (en principe votre gestionnaire), parmi les coopératives, les experts forestiers, les syndicats Fransylva ou le CNPF de votre département.
2. Positionner le point de dégâts sur la carte, dans la parcelle cadastrale la plus affectée.
3. Rubriques à renseigner : préciser les titulaires du droit et du plan de chasse sur la propriété, saisir les éléments de description du peuplement forestier endommagé et des dégâts.

Une fois la fiche de signalement remplie, vous devez la transmettre à votre référent (gestionnaire, syndicat ou à votre conseiller du CNPF) qui fera l'estimation des dégâts.

Dans la mesure du possible, il est recommandé d'évaluer les dégâts conjointement avec le chasseur de votre propriété à l'aide d'une des fiches d'inventaire. En l'absence du locataire de chasse, le référent se rendra sur place, fera son estimation des dégâts et conclura sur le niveau d'impact sur votre peuplement. Il saisira les résultats dans la plateforme et votre signalement sera consultable par les représentants des forestiers aux commissions départementales des plans de chasse. Le niveau d'impact apparaît sur la cartographie avec un point de couleur : faible incidence ●, avenir incertain ●, avenir compromis ●. Le point reste visible 6 ans, sa couleur s'éclaircissant d'année en année. S'il a utilisé son compte, le propriétaire est notifié et peut aller consulter le formulaire complet.

### Bon à savoir !

*Une application mobile permet également de signaler des dégâts depuis le terrain sur smartphone ou tablette, une fois le compte ouvert au préalable sur la plateforme.*

*Pour plus de précisions, des tutoriels sont également disponibles sur la plateforme (rubrique aide).*

**Des solutions existent aussi bien en matière de gestion forestière que d'organisation de la chasse permettant d'assurer, dans la plupart des cas, le renouvellement de la forêt sans avoir recours aux protections artificielles avec une faune sauvage en bonne santé. Un partenariat forestiers-chasseurs est désormais indispensable pour éviter les échecs de renouvellement. Cette démarche commune nécessite une forte implication des forestiers mais également des chasseurs.**

# AGENDA



Le salon forêt-bois en pleine nature

Le prochain salon Euroforest se déroulera du 16 au 19 juin 2027 à St-Bonnet-de-Joux (71). Suite à l'affluence record de la dernière édition en 2023 avec plus de 42 500 visiteurs, le comité d'organisation a décidé d'ajouter une journée supplémentaire en 2027.

Ce 4<sup>e</sup> jour permettra non seulement de poursuivre l'accroissement de la fréquentation du salon, mais aussi de fluidifier l'accès au site tout en garantissant des conditions optimales d'échange avec vos clients et prospects.

Plus d'informations sur le site Internet :

[www.euroforest.fr](http://www.euroforest.fr)



Le prochain Congrès FIBOIS BFC se tiendra le jeudi 12 novembre 2026 à la Cité de la Gastronomie de Dijon (21).

Le programme est en cours d'élaboration. Plus d'information à venir dans notre prochaine édition.

Plus d'informations sur le site Internet :

[fibois-bfc.fr](http://fibois-bfc.fr)

## BON À SAVOIR !

Grâce au programme CITIQUE, une cartographie nationale a établi la distribution spatiale des différentes espèces de tiques piqueuses d'humains en France, ainsi que celle des agents pathogènes qu'elles contiennent. L'analyse de 2009 tiques envoyées par les citoyens entre 2017 et 2019 révèlent que 27% des tiques analysées sont porteuses d'au moins 1 agent pathogène pour l'humain, et 15,4% des tiques de l'espèce *Ixodes ricinus* sont porteuses de la bactérie responsable de la maladie de Lyme. Ces résultats renforcent l'importance de la prévention avant toute sortie en forêt !

Plus d'informations sur le site Internet :

<https://www.inrae.fr>

## Contacts

Vous souhaitez des informations sur les syndicats de propriétaires forestiers ? Merci de retourner ce papillon au syndicat de votre région forestière :

FRANSYLVA Franche-Comté  
Maison de la Forêt et du Bois  
20 rue François Villon  
25041 BESANCON CEDEX  
07 78 90 08 97  
[franche-comte@fransylva.fr](mailto:franche-comte@fransylva.fr)

FRANSYLVA  
Forestiers Privés de Bourgogne  
Maison Régionale de l'Innovation  
64A rue de Sully  
CS 77124 - 21071 DIJON CEDEX  
03 80 40 34 50  
[foretprivée.bourgogne@gmail.com](mailto:foretprivée.bourgogne@gmail.com)

# VOS PROCHAINES RÉUNIONS D'INFORMATION

Pour vous former, vous informer et débattre :  
des réunions accessibles à tous...

N°	Date	Lieu	Réunions de juillet à décembre 2026	Animateur(s)
13	Mercredi 1 <sup>er</sup> juillet	Montlebon (25)	Les futaies résineuses du Haut-Doubs face au changement climatique	C. Poimboeuf
7	Jeudi 2 juillet	St-Martin-du-Mont (21)	Quels modes de gestion pour ma forêt ? Intérêts patrimoniaux des différents traitements sylvicoles	H. Servant
26	Vendredi 10 juillet	La Machine (58)	Observer, quantifier et gérer les dépérissements	J. Gaillard
40	2 <sup>nd</sup> semestre	Saône-et-Loire	Adaptation de la gestion forestière avec la présence de rapaces	H. Servant
21	Jeudi 3 septembre	Morvan	Libre évolution, trame de vieux bois... Comment faire et pourquoi ?	H. Servant PNR Morvan
14	Vendredi 18 sept.	Rougemont (25)	Que planter en sols profonds engorgés ?	A. Béliard
39	Vendredi 18 sept.	Dompierre-les-Ormes (71)	Visite de l'arboretum de Pézanin. Présentation de différentes essences susceptibles d'intéresser les forestiers	R. Lachèze
8	Vendredi 25 Sept.	Montbard / Arrans (21)	Renouveler sa forêt avec le gibier : des solutions existent !	N. Bretonneau
42	Vendredi 25 sept.	Le Val d'Ocre (89)	Proposition d'adaptation du renouvellement forestier face à la pression climatique et cynégétique	G. Delpech
22	Mardi 29 sept.	Morvan	Bécasse, forêts humides et tourbières boisées : connaissance et gestion des milieux humides	H. Servant PNR Morvan
34	Mercredi 14 octobre	Vézelois (90)	Une plantation mélangée expérimentale plus adaptée et un ilot d'avenir	D. Chanteranne
27	Jeudi 15 octobre	Courcelles (58)	Valoriser ses sols calcaires avec la truffe	A. Guerrier + équipe CNPF 58
43	Vendredi 16 octobre	Arcy-sur-Cure (89)	Trop ou pas assez de gibier ? Lire la forêt pour mieux décider localement	A. Friedmann
35	Mercredi 21 octobre	Secteur Gray (70)	Abrouissement, frottis, écorçage ? Reconnaître, signaler et protéger ses plants	J. Vieille
18	Automne. 2026	Mignovillard (39)	Organiser un chantier d'exploitation	F. Carena
23	Automne. 2026	Morvan	Autécologie des essences : trouver l'information et la comprendre	C. Turé
28	Jeudi 5 novembre	Nevers (58)	Utiliser les logiciels SIG pour cartographier sa forêt	J. Malassiné B. Doucet

Retrouvez le programme complet ainsi que les invitations à ces réunions sur notre site [bourgognefranchecomte.cnpf.fr](http://bourgognefranchecomte.cnpf.fr) disponibles 3-4 semaines avant la réunion)  
N'oubliez pas de vous inscrire : vous serez ainsi informé de toute modification de dernière minute !

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
.....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Email : .....

Souhaitez des informations sur le Syndicat de propriétaires forestiers du (des) département(s) suivant(s) :

21  25  39  58  70  71  89  90